

PAR COURRIEL

Longueuil, le 26 novembre 2015

N/Réf : 2004 43766

Objet : Demande d'accès concernant :  
Documents relatifs aux lieux agricoles 29932993 et 90555541 à Yamaska

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 19 novembre 2015 dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe le document demandé. Il s'agit de :

1. CA du 16 juin 1997 (2 pages).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

...2

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Fabrice Tremblay, répondant régional  
de l'accès aux documents

p. j. (2)



Longueuil, le 16 juin 1997

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(article 22)**

---

Ferme Gamma SNC  
190, rang Bord de l'Eau Ouest  
Saint-Michel-d'Yamaska QC J0G 1W0

N/Réf. : 7710-16-01-0810001  
1145030

Objet : Production animale

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation datée du 12 mars 1997, reçue le 7 avril 1997 et complétée le 11 juin 1997, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

**NATURE DU PROJET :**

Déménager un ancien hangar et le réparer pour y faire l'élevage de bovidés (8100.04);

Exploiter un établissement de production animale de 121 unités animales de bovidés sur fumier solide réparties de la façon suivante :

- Bâtiment 8100.01 : 67 unités animales (60 veaux en pouponnière d'un poids maximum de 80 kilogrammes et 110 veaux en engraissement d'un poids maximum de 250 kilogrammes);
- Bâtiment 8100.04 : 54 unités animales (45 veaux en pouponnière d'un poids maximum de 80 kilogrammes et 90 veaux en engraissement d'un poids maximum de 250 kilogrammes).



**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(article 22)**

---

-2-

N/Réf. : 7710-16-01-0810001  
1145030

Le 16 juin 1997

**EMPLACEMENT :**

Lot : 611;  
Adresse : 190, rang Bord de l'Eau Ouest;  
Municipalité (désignation) : Saint-Michel-d'Yamaska;  
M.R.C. : Bas-Richelieu.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation - Production animale, daté du 12 mars 1997, signé par Gaétan Nadeau et Manon Houle;
- Plan de localisation signé par Gaétan Nadeau, en date du 10 mars 1997.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le présent certificat d'autorisation permet la réalisation du projet décrit ci-dessus à condition que celui-ci soit conforme aux données et renseignements énoncés plus haut. Toutefois, il devient caduc si le projet autorisé n'est pas entrepris dans les 18 mois de la date de délivrance du présent certificat d'autorisation.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



KC/JR/jr

Kathleen Carrière  
Directrice régionale de la Montérégie

